



ÉLABORATION DU SCoT DE LA VALLÉE DE LA DRÔME

Pré-PADD **post concertation**

RÉUNION PPA

4 Avril 2019

TERCIA
consultants

Version amendée en CS

SOBERCO ENVIRONNEMENT

item
ETUDES & CONSEIL

TEMAH
ETUDES

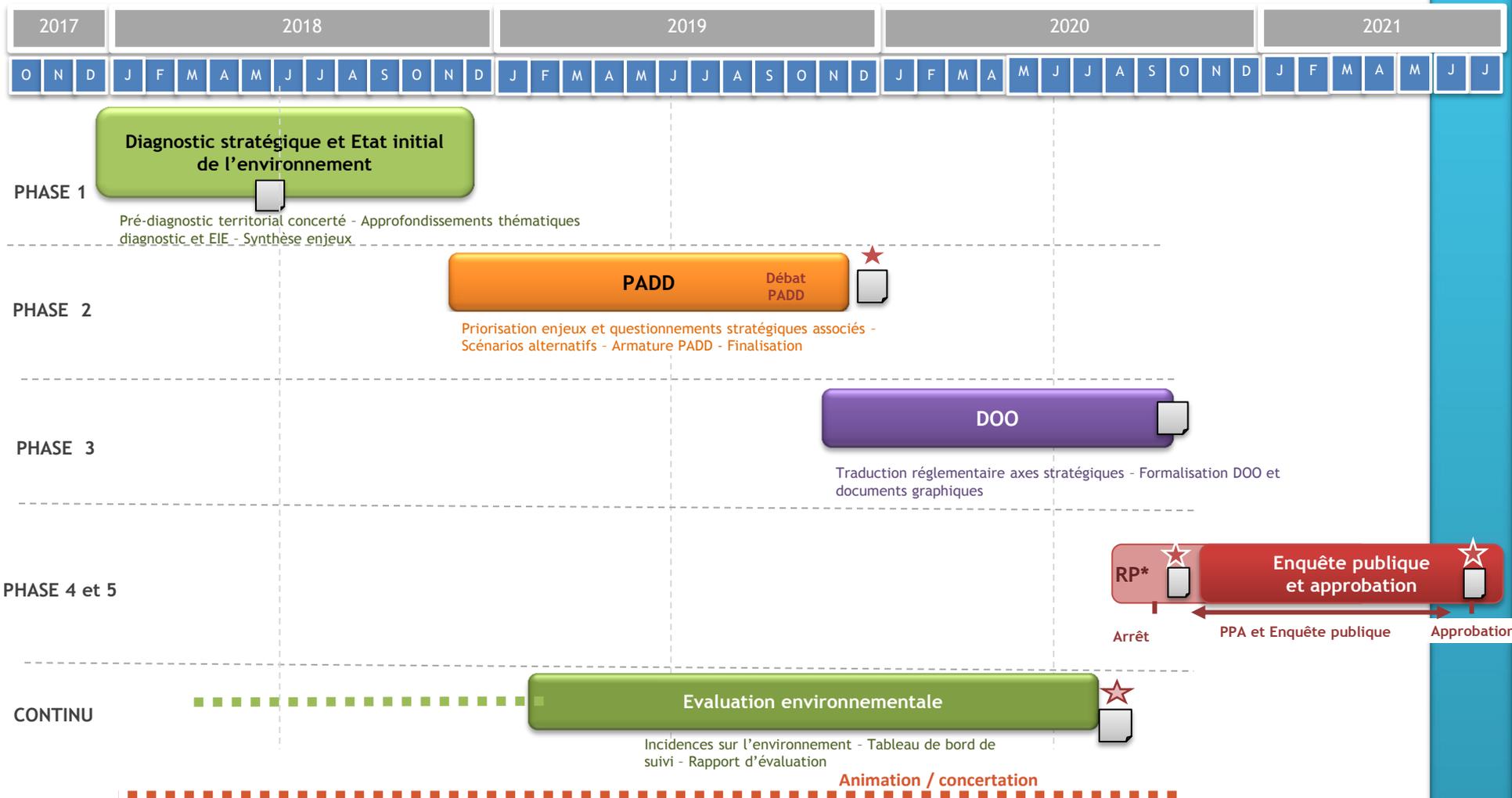
URBICAND

M & B
Avocats



Introduction

Calendrier global



LEGENDE

★ Délibération du Comité syndical

📄 Livrable

* RP = Rapport de présentation

Feuille de route du PADD: déroulement

11-12 mois : Novembre 2018 à fin Octobre 2019

Novembre

Janvier

Février

Avril

Mai Juin

oct

Pré-PADD

Concertation/
co-construction

Rédaction du PADD et restitution

Capitalisation, des travaux précédents

- Etudes stratégiques et thématiques
- Enjeux du diag/ questionnements
- Expression politique / Conférence des maires
- Travail technique : séminaire du groupement+ terrain

Enrichissement Cotech

- Débat en CS
- Finalisation Pré-PADD = support de concertation
 - Options à examiner

- Concertation territoriale avec les élus
- Concertation territoriale avec les acteurs
- Réunions préliminaires avec PPA principaux (DDT/ DREAL/ CDA/ SAGE)
- Plénière des commissions

- Travail technique : groupement
- 3 séances d'approfondissement thématique du PADD en Conseil Syndical
- Livraison V1 du PADD
- Relectures
- Livraison V2
- Restitutions



Retours sur la concertation

■ Retours sur la concertation

- ✓ Nombre de participants
 - Ateliers : 26 participants
 - Commissions : 24 participants

- ✓ Etat d'esprit constructif, un partage global du Pré-PADD sur les différents volets

- ✓ Des sujets particulièrement mis en avant :
 - La nécessité d'un aménagement solidaire du territoire, qui met en cohérence mobilité et urbanisation
 - Des efforts à produire en matière de qualité des formes urbaines et de valorisation des paysages
 - Le développement d'une offre de logement répondant à l'ensemble des besoins et favorisant le renouvellement des populations dans les villages
 - La volonté de porter une forte ambition de développement économique et d'affirmer le positionnement Biovallée dans tous les secteurs économiques
 - L'enjeu de la vitalité des centres-bourgs et des centres-villages nécessitant des politiques volontaristes, cohérentes et coordonnées (habitat/ mobilité/ offre commerciale/ qualité urbaine et patrimoniale...)
 - L'excellence environnementale, à concilier avec les objectifs de développement

Principes de lecture du pré-PADD

1.4 Consolider le maillage des équipements dans les zones rurales

- ✓ Préserver un socle de service public accessible à tous dans les zones rurales, **notamment par les approches intercommunales (par micro-bassins)**
- ✓ Renforcer le maillage du territoire, la diffusion des équipements et services
Santé/ Petite enfance/ Formation supérieure /Équipements de loisirs et culturels
- ✓ Développer des réponses innovantes pour améliorer l'accessibilité aux équipements (*mutualisation, télé services, itinérance, adaptabilité*) sur les territoires les plus éloignés
- ✓ Mettre en cohérence le maillage des équipements et l'armature commerciale au service de la vitalité des centres bourgs (*cohérence armature urbaine, commerciale, équipements, transports*)
- ✓ Utiliser l'aménagement numérique pour conforter le maillage des services et leur accessibilité – *Combiner aménagement physique et aménagement numérique au service de politiques publiques innovantes et intégrées*



Texte initial

Validé et conservé

Contribution des commissions et ateliers

Précisions/
reformulation du
conseil syndical du
14/03/19

Groupement TERCIA-SOBERCO-TEMAH-ITEM-URBICAND



1

Le pré-PADD

La philosophie du projet

▪ Notre positionnement territorial

Un éco-territoire

Dimension économique,
agricole, touristique et
écologique

Un territoire
attractif et
dynamique

Un territoire
d'arts et de
culture

Un territoire de
solidarité

Communes/
générations/...

▪ Nos ambitions politiques : co-construire une métropole rurale responsable, innovante et alternative

- ✓ Promouvoir un modèle de développement territorial plus vertueux, résolument ancré dans les changements de pratique et l'anticipation, qui irrigue tout le territoire
- ✓ Consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (dont art et culture) et la réponse à ses besoins (concept « Biovallée »)
- ✓ Décliner l'excellence environnementale dans tous les champs du développement territorial
- ✓ Réinventer l'urbanisme et la mobilité au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique

Les 4 objectifs du PADD

1

Aménager durablement la vallée de la Drôme aval

2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

3

Consolider l'excellence environnementale

4

Développer une mobilité durable et solidaire



Lézard ocelé



Objectif 3

Consolider l'excellence environnementale

Porter une ambition forte de protection de toutes les composantes qui fondent la qualité et l'attractivité du territoire et qui constituent des biens communs : les paysages (naturels, agricoles et bâtis), les milieux naturels et la biodiversité (écosystèmes, rivières, massifs, forêts...), les ressources naturelles (eau, terre, air, énergie)

- 3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain
- 3.2 Protéger et économiser la ressource en eau
- 3.3 Transformer le modèle énergétique du territoire
- 3.4 Mobiliser la ressource en espace avec parcimonie et responsabilité
- 3.5 Protéger/restaurer la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire
- 3.6 Maîtriser les risques



3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

- Préserver la qualité et la spécificité des paysages dans les secteurs les plus ruraux et moins soumis à pression urbaine (*Diois, Sud Vercors, vallée du Roubion, Collines entre Drôme et Andrans*)
 - ✓ Valoriser / préserver les silhouettes harmonieuses et remarquables
mise en valeur des villages perchés/ limites nettes entre villages et campagne, fond de vallée de la Drôme le plus dégagé possible et occupé par l'agriculture, vues dégagées le long des routes
 - ✓ Rationnaliser/repenser la place de la voiture au sein des villages patrimoniaux
 - ✓ Traiter les zones de transition ville/campagne, et soin spécifique aux greffes urbaines notamment pour les villes et villages à caractère patrimonial
 - ✓ Préserver et mettre en valeur les chemins ruraux, axes de découverte du paysage
 - ✓ Préserver les ripisylves, le réseau de haies et les arbres remarquables
 - ✓ Anticiper les besoins d'aménagement des sites naturels à forte fréquentation (*stationnement, assainissement, déchets*)



3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

- Améliorer la lisibilité paysagère autour des villes dans la vallée de la Drôme (*Crest, Loriol, Livron*) et favoriser leur développement harmonieux
 - ✓ Maintenir des grandes coupures d'urbanisation/ respiration paysagère dans les vallées - traiter les transitions et soigner les greffes urbaines sur les villes patrimoniales
 - ✓ Favoriser la mutation des faubourgs et entrées de ville, par renouvellement urbain ou densification.
 - ✓ Améliorer la qualité paysagère pour les espaces commerciaux et les espaces d'activités économiques en cohérence avec l'image d'Eco-territoire
 - ✓ Mettre en valeur les bords de la Drôme dans les traversées urbaines (**aménagements adaptés, accès à la rivière,...**)

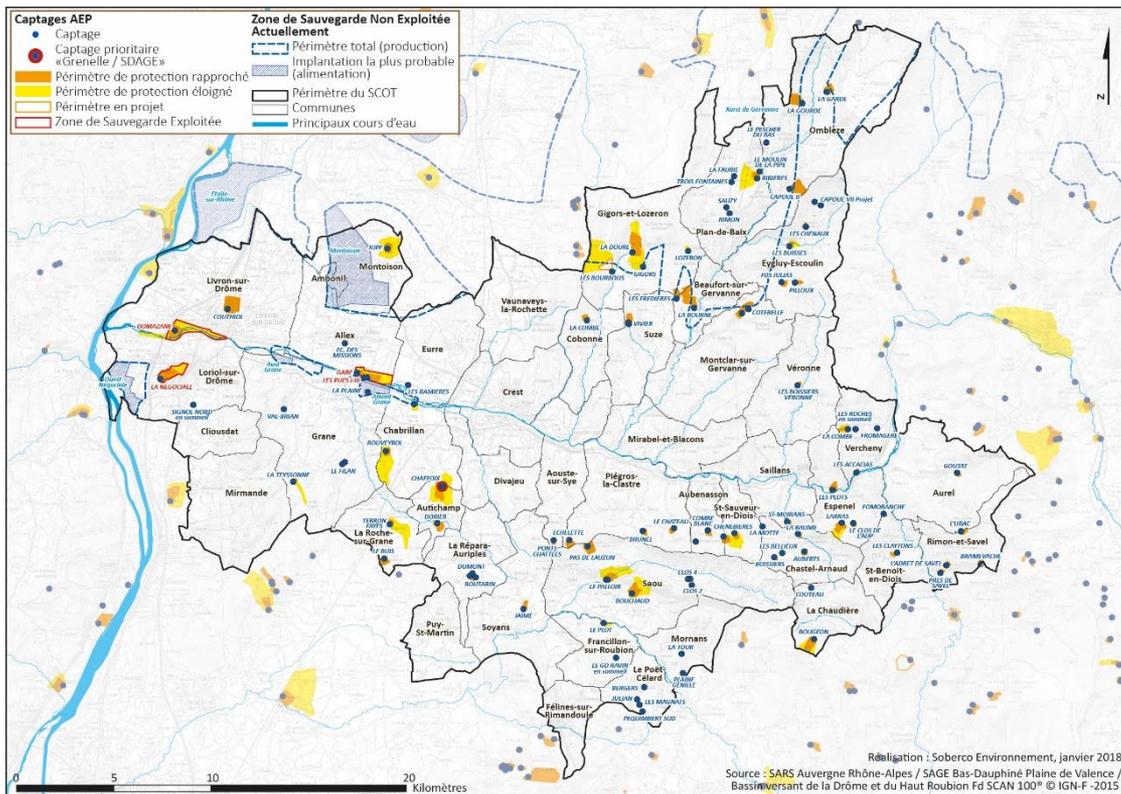


3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

- **Encadrer l'évolution des paysages en réponse aux nouveaux besoins**
 - ✓ Favoriser la requalification du patrimoine bâti ancien afin de renouveler le parc de logements (résorption des logements vacants) et répondre aux besoins d'intégration des dispositifs de production d'ENR.
 - ✓ Développer de nouvelles formes urbaines intégrant des éléments identitaires du territoire (à définir : plantations de haies, toitures, matériaux, clôtures,...) pour ne pas banaliser les paysages urbains en extension.
 - ✓ Requalifier les friches agricoles (poulaillers notamment), commerciales et industrielles pour réutiliser le foncier déjà artificialisé et embellir le paysage agricole et les entrées de ville.
 - ✓ Identifier les secteurs d'accueil pertinents pour les nouveaux bâtiments agricoles et les équipements de production d'ENR pour mieux les intégrer dans les paysages du territoire, au regard de leur forte sensibilité.
- **Accompagner les mutations du paysage liées au changement climatique**

3.2 Protéger et économiser la ressource en eau

- Préserver les espaces stratégiques pour la ressource en eau superficielle et souterraine (tous les aquifères)
 - ✓ Préserver durablement des espaces de prélèvement actuel (captages AEP) et les zones de sauvegarde (zone d'intérêt pour le futur)
 - ✓ Protéger les zones humides /Préserver les espaces de bon fonctionnement de la rivière, de ses affluents et du fleuve
 - ✓ Maintenir les éléments naturels (*haies, noues, fossés, prairies, milieux humides,...*) limitant le ruissellement pour favoriser la recharge des nappes



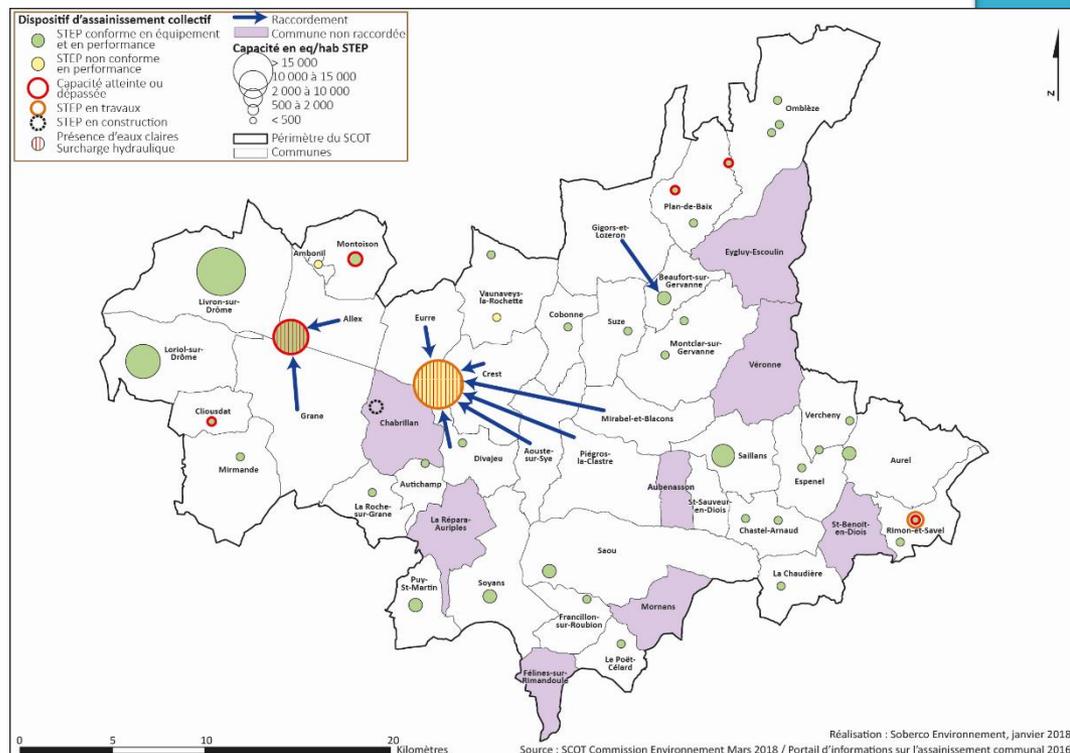
3.2 Protéger et économiser la ressource en eau

- **Garantir l’approvisionnement en eau potable sur l’ensemble du territoire**
 - ✓ Conditionner le développement urbain à la disponibilité de la ressource à terme **et mettre en place des schémas directeurs AEP pour anticiper les besoins de travaux**
 - ✓ Prendre en compte les objectifs de réduction des prélèvements (PGRE Drôme) de la ressource dans le calibrage du développement (*objectif démographique plus modéré pour les communes vulnérables*) et dans les choix de développement économique
 - ✓ Anticiper les effets du changement climatique sur la ressource locale **en réduisant les besoins, en renforçant les économies d’eau, en développant des systèmes de stockage de l’eau,...**

- **Améliorer la qualité des eaux du bassin versant de la Drôme**

- ✓ Conditionner le développement urbain à la capacité des dispositifs de traitement des eaux usées et à la capacité d’épuration des milieux récepteurs
- ✓ Organiser/phaser le développement en fonction de la programmation de travaux d’amélioration envisagés (*réseaux de collecte, conformité des équipements, capacité, ...*)

- **Anticiper les besoins liés à la défense incendie**



3.3 Transformer le modèle énergétique du territoire

▪ Renforcer la sobriété et l'efficacité du modèle de développement et des aménagements

- ✓ A l'échelle de l'habitat et des constructions :
 - Urbanisme frugal et formes urbaines adaptées
 - Exemplarité des aménagements/constructions
 - Effort de rénovation énergétique (conciliation avec enjeu architectural)

- ✓ A l'échelle des déplacements :
 - A l'échelle de la vallée de la Drôme Aval : valoriser la présence de la voie ferrée en renforçant l'urbanisation en cohérence (vers un tram-train ?) et structurer les équipements cyclables
 - Dans les territoires plus ruraux : organiser le rabattement vers la vallée (covoiturage)

- ✓ A l'échelle de l'urbanisme/ modèle d'armature :
 - Proposer un modèle de développement territorial qui favorise une diversité de modes de déplacement
 - Assurer la proximité des fonctions, des courtes distances
 - Permettre la mutualisation des fonctions et développer les dispositifs d'économie circulaire



3.3 Transformer le modèle énergétique du territoire (suite)

Obj 3

▪ Tendre vers l'auto**suffisance** énergétique du territoire

✓ Poursuivre la production d'ENR (objectif TEPOS 2040 : 100% d'ENR)

- Assurer une production « **hybride** » :
 - **Autoproduction pour valoriser l'énergie produite sur le territoire (locale au plus proche des besoins)**
 - **Production plus importante sur des sites de production dédiés (plateformes, centrales,...)**
- Mobiliser en priorité le foncier déjà artificialisé (toitures/ parkings/ délaissés routiers/ anciennes carrières et friches..)
- Assurer la conciliation des projets avec les sensibilités paysagères, agricoles et écologiques : **identifier collectivement les secteurs pertinents ou à exclure**
- Prioriser ce qui fait consensus (solaire photovoltaïque et thermique sur toiture), mais assurer un mix énergétique avec un développement raisonné de l'éolien, du bois énergie, de la méthanisation
- Développer les réseaux de chaleur et de froid (climatisation naturelle)

▪ S'adapter concrètement aux effets du changement climatique

- ✓ Assurer une gestion économe de la ressource en eau et ce, pour tous les usages
- ✓ Veiller à un principe de précaution vis-à-vis des risques (notamment naturels) afin de limiter l'exposition des populations suite à l'aggravation potentielle des zones soumises
- ✓ Favoriser les innovation/ activités économiques en lien avec le changement climatique (irrigation, types de cultures, cépages...)
- ✓ Intégrer le confort climatique dans les aménagements urbains (présence d'eau et végétalisation)

3.4 Mobiliser la ressource en espace avec parcimonie et responsabilité

- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels en privilégiant les potentialités dans les tissus existants, en densifiant les surfaces constructibles, **et en requalifiant les friches**
- Limiter la consommation des secteurs à forte(s) valeur(s), notamment les espaces irrigables/ AOP/ forte valeur agronomique et écologique – *Identifier des espaces de moindre valeur pour orienter y le développement*
- Fixer des ambitions différenciées selon unités et polarités

Rappel diagnostic (rétrospective 2001-2016)

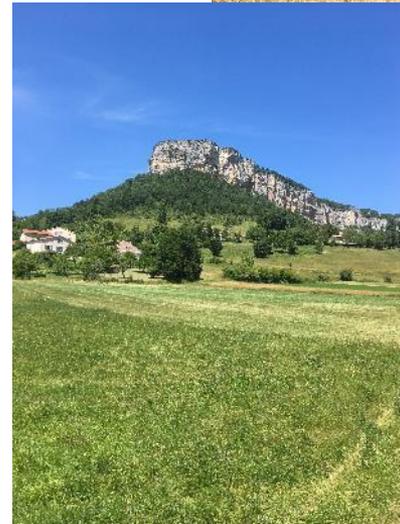
Nombre d'habitants sur la période : 6700

Unités territoriales	SURFACES (HA)	PART DU TOTAL (%)	RYTHME ANNUEL (HA/AN)	EMPREINTE FONCIÈRE PAR HABITANT (M ² /HAB)	EMPREINTE FONCIÈRE PAR LOGEMENT (M ² /LGT)
Le Crestois	200	44%	13,3	688	652
La Confluence	160	35%	10,7	855	673
Le Pays de Saillans	28	6%	1,9	588	690
La Gervanne - Sye	18	4%	1,2	970	633
Le Haut Roubion	47	10%	3,1	1 057	908
Total général	453 ha	100%	30,2	770	681

3.5 Protéger/restaurer la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

Obj 3

- Protéger les espaces naturels remarquables tout comme la nature ordinaire
 - ✓ Protéger les sites et les milieux à forte biodiversité : milieux alluviaux du Rhône et de la Drôme, milieux boisés, milieux ouverts et rocheux de la vallée de la Gervanne et du massif de Saoû,...
 - ✓ Favoriser une gestion durable des massifs et des boisements (dessertes/accès)
 - ✓ Prêter plus d'attention à la nature ordinaire :
 - *Ripisylve des cours d'eau et de la Drôme notamment / Abords des cours d'eau dans les traversées de villes/villages /*
 - *Réseau de haies, alignement d'arbres ou arbres isolés*
 - *Maintien d'espaces verts au sein des villes/villages*
 - ✓ Réduire les nouveaux effets d'emprise liés à l'urbanisation ou à des aménagements (dispositifs de production d'ENR, carrières, infrastructures,...) et compenser les atteintes au patrimoine



3.5 Protéger/restaurer la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

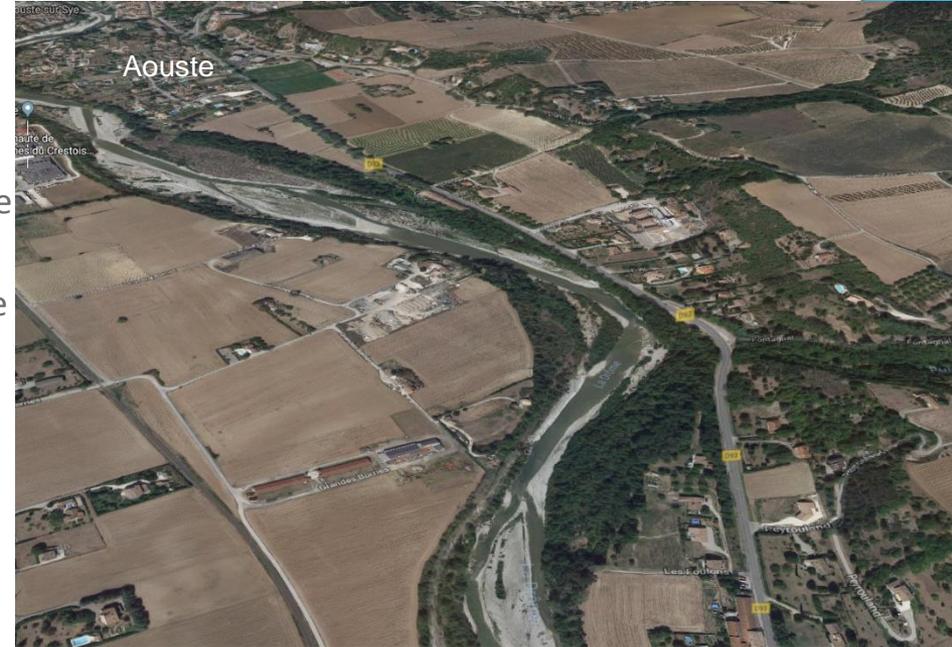
Obj 3

■ Garantir la fonctionnalité écologique du territoire

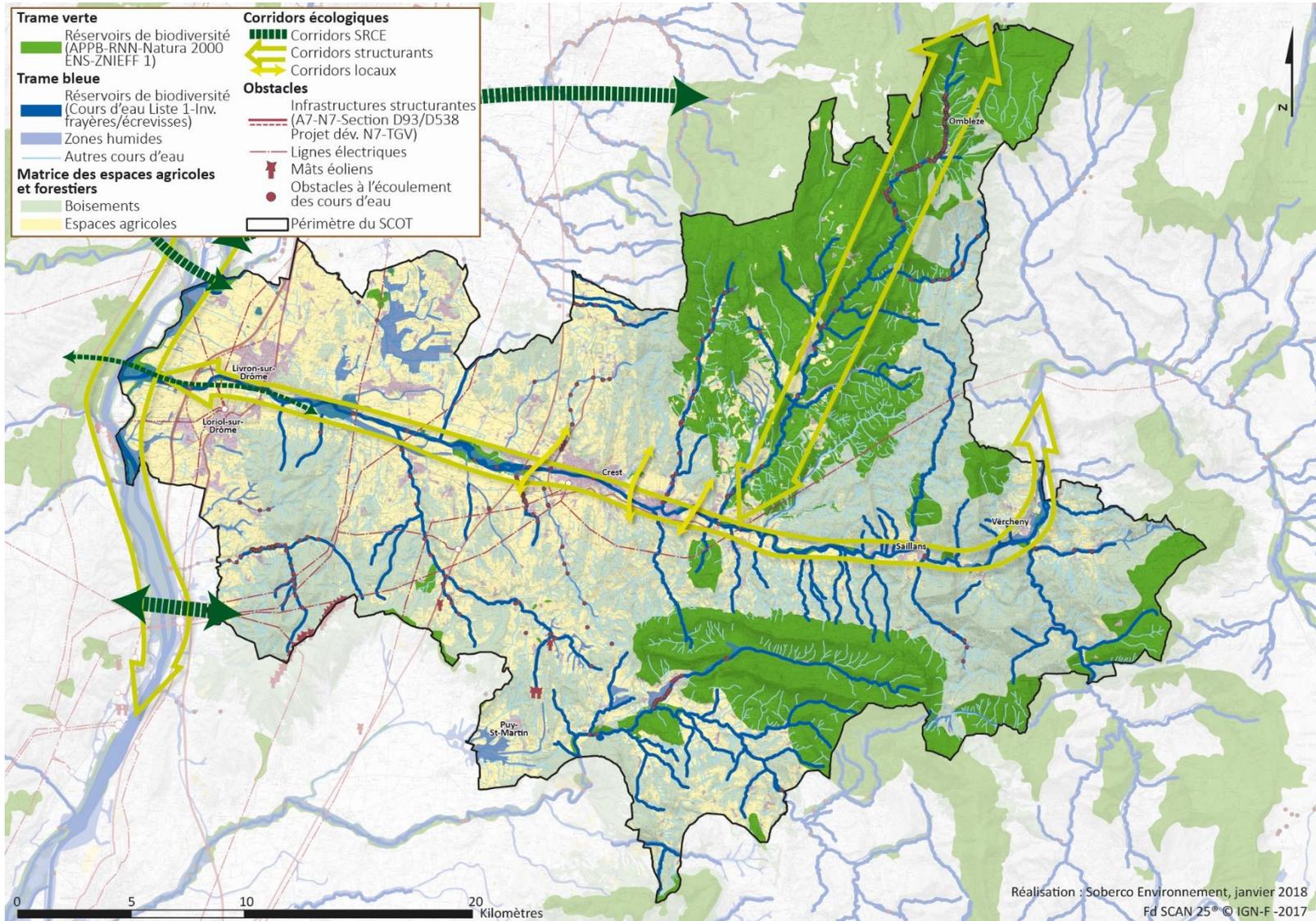
- ✓ Préserver la fonctionnalité de la Drôme et du Rhône, corridor d'intérêt majeur et ses affluents, zones d'expansion des crues, garants du maillage écologique du territoire
- ✓ Maintenir des coupures d'urbanisation, notamment de part et d'autre de la vallée de la Drôme Aval

■ Vers un territoire à biodiversité positive

- ✓ Favoriser des activités agricoles, forestières et touristiques qui garantissent et valorisent la diversité écologique
- ✓ Intégrer la biodiversité dans la conception des aménagements urbains (assurer un gain de biodiversité dans le cadre des aménagements) : bénéfique également pour le confort climatique



3.5 Protéger/restaurer la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

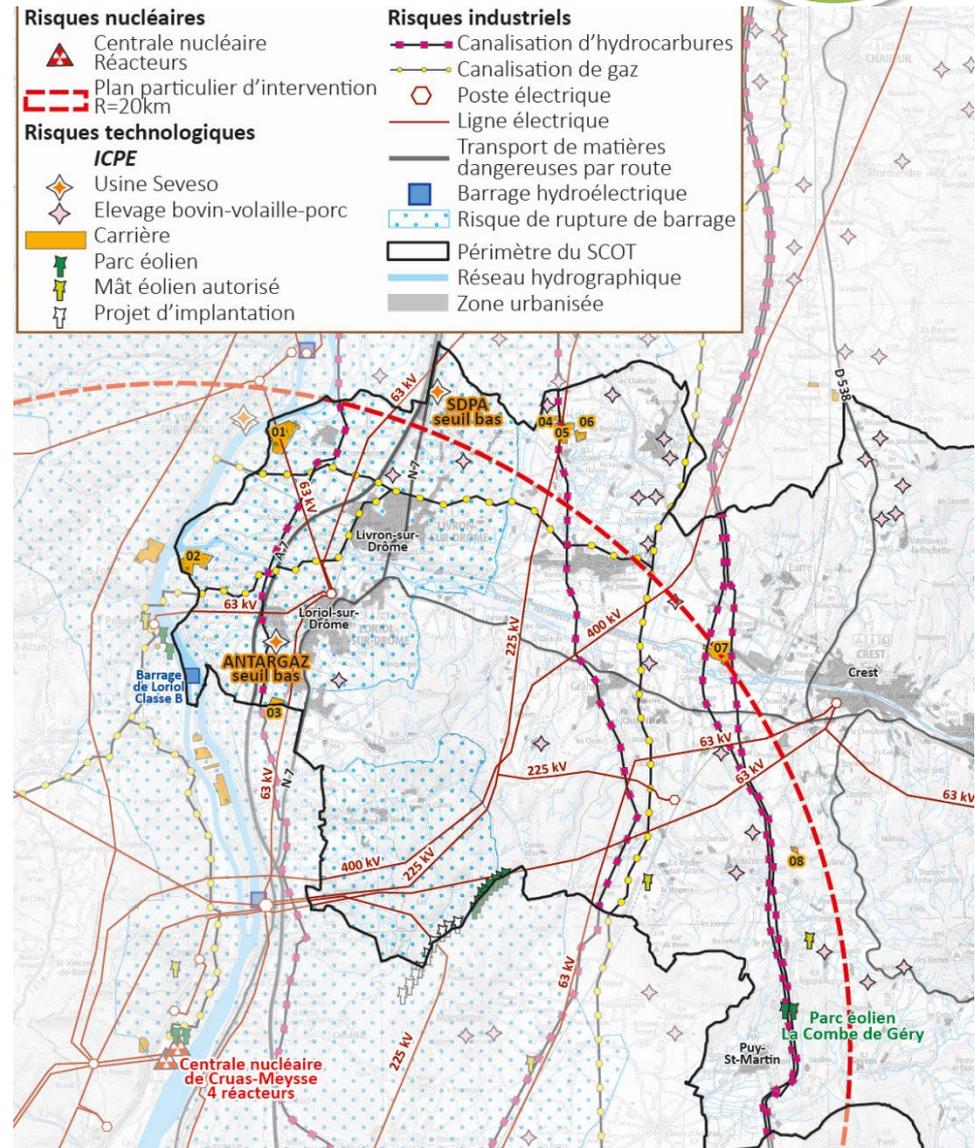


3.6 Maîtriser les risques

Obj 3

▪ Maintenir un faible niveau d'exposition aux aléas et aux nuisances

- ✓ Vigilance pour la partie ouest du territoire (*Confluence et frange ouest du Crestois*) pour ne pas augmenter la population exposée aux différents risques industriels et technologiques
- ✓ Tirer profit d'une bonne desserte sans en subir les conséquences :
 - Se tenir éloigné des axes routiers à fort trafic (A7 et Rn dans la vallée du Rhône, RD93) pour limiter l'exposition des habitants aux nuisances acoustiques et aux pollutions



Objectif 1

Aménager durablement la vallée de la Drôme aval

Le développement est organisé à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

- 1.1- Organiser le développement **rayonnant** à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial
- 1.2- Conforter la dynamique démographique tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles
- 1.3- Conforter et développer la vitalité globale des centres-bourgs **et des centres-villages**
- 1.4- Consolider le maillage des équipements dans les zones rurales
- 1.5 Diversifier l'offre de logements
- 1.6 Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local



- **1.1 Organiser un développement rayonnant à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial**
 - ✓ Structurer l'armature urbaine multipolaire en confortant une organisation territoire singulière
 - **L'axe central de la vallée constitue la colonne vertébrale du territoire** - Elle concentre à la fois les pôles structurants, la majeure partie de la population (80%), les principaux bassins d'emplois et les équipements structurants.
 - **Des espaces de vie**, aux densités de population plus faible et au caractère plus rural y sont fortement ASSOCIÉS (*Eurre/Vaunaveys, La Roche-sur Grâne/ Autichamp/ la Répara Auriplés*).
 - **Le développement rayonne et irrigue trois bassins de vie ruraux dynamiques (Gervanne-Sye, Pays de Saillans et Haut-Roubion)**, qui constituent de véritables laboratoires des nouveaux modes de vie contemporains
 - ✓ Favoriser l'irrigation économique et démographique du territoire
 - ✓ **Protéger fortement tous les espaces agricoles, notamment dans l'axe de la vallée, comme ressource de développement agricole**
 - ✓ **Préserver les corridors écologiques (coupures d'urbanisation) et les milieux naturels existants**
 - ✓ **Concevoir la vallée**, notamment la voie ferrée et le chapelet de gares, **comme un axe structurant de la mobilité alternative** (*nœuds d'intermodalité collecteurs et diffuseurs des mobilités sur le territoire/ Intégration des gares jusqu'à Saillans / Offre de transport alternative à tout l'Est du territoire*).

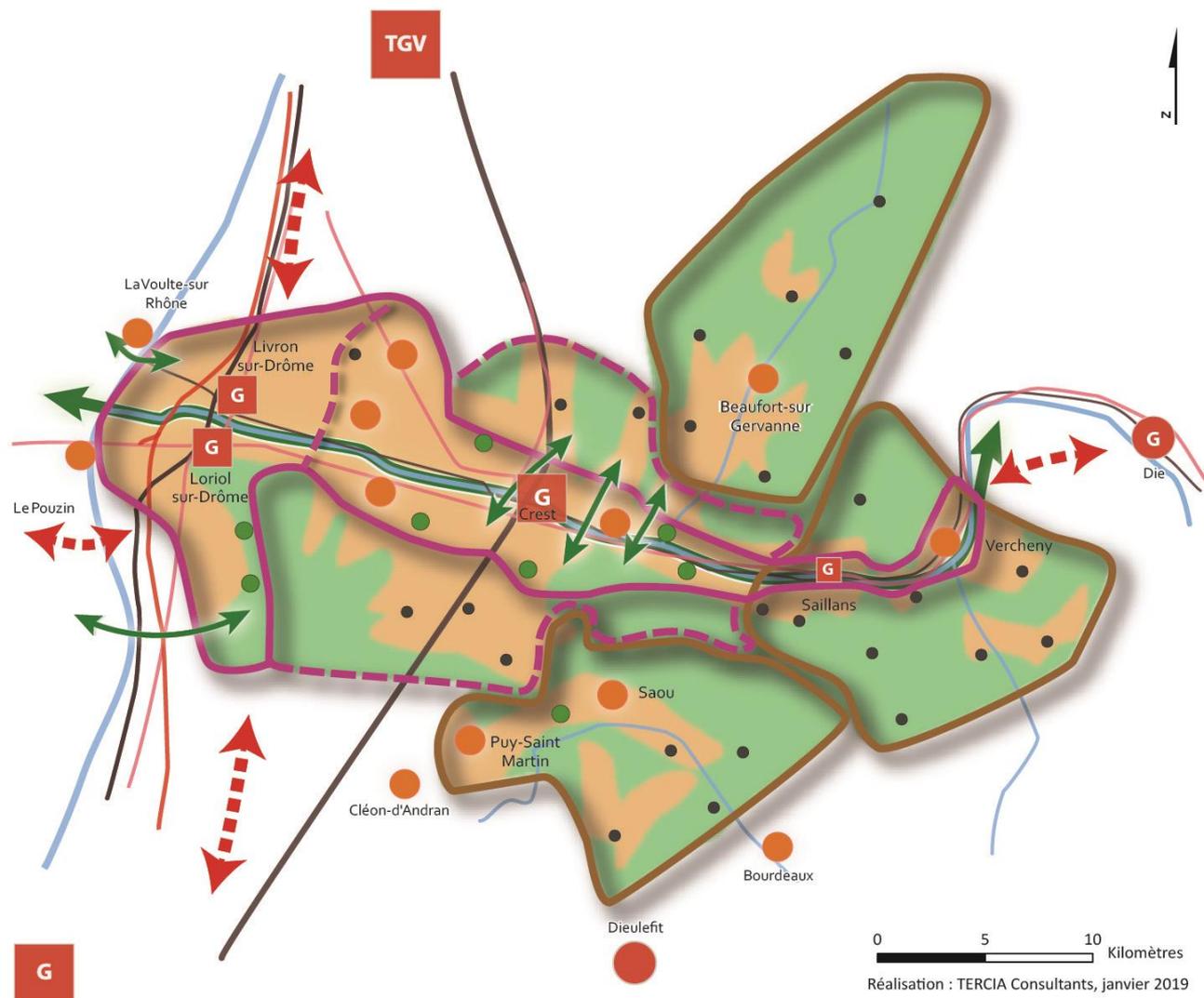
Obj 1

1.1 Organiser le développement **rayonnant** à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

Le parti d'aménagement

Armature territoriale et urbaine

-  Pôle gare
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
 -  Pôle relais
 -  Pôle de proximité
 -  Village
 -  Eco-vallée structurante à consolider
 -  Espace de vie associés
 -  Bassin de vie ruraux à dynamiser autour de leur pôle relais
 -  Complémentarité inter-SCoT
 -  Autoroute
 -  Route principale
 -  Voie ferrée
- #### Trame agricole et naturelle
-  Terroir agricole
 -  Boisements
 -  Corridors principaux entre les vallées
 -  Cours d'eau principaux



0 5 10 Kilomètres
Réalisation : TERCIA Consultants, janvier 2019

1.2 Conforter la dynamique démographique tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles

- ✓ Renforcer la dynamique démographique par rapport aux tendances passées/ renforcer la capacité d'action publique du territoire (base fiscale)
- ✓ Adapter le développement aux sensibilités des communes en termes de ressources (*eau/ foncier/ paysages..*) : avoir des fortes exigences environnementales (*notion de transition écologique*)
- ✓ Renforcer l'offre du territoire pour les jeunes/ les actifs (emplois/logements/ équipements/ formations..)
- ✓ Favoriser et accompagner la diffusion de la croissance démographique dans le territoire
 - Conforter la vitalité et l'attractivité des polarités principales de la vallée (notamment Livron, Loriol et Crest)
 - Favoriser la diffusion des populations dans les polarités relais, les polarités de proximités et les villages des bassins de vie ruraux



Lien avec la ressource en eau et la consommation d'espace

1ères simulations démographiques

Unité territoriale	Population en 2015		Evolution population 1999-2015 (16 ans)			Hypothèse tendancielle 2035		Hypothèse de dynamisation de la croissance d'ici à 2035 Confluence/Crestoix et Gervanne-Sye		
	Nombre	Part du total (%)	Apport en Nombre	Taux global	TCAM	Pop 2035	Apport en Nombre	Pop 2035	Apport en Nombre	TCAM
Le Crestois	22 863	50,4%	3 101	16%	0,9%	27 432	4 569	29 023	6 160	1,2%
La Confluence	16 599	36,6%	1 998	14%	0,8%	19 485	2 886	21 071	4 472	1,2%
Le Pays de Saillans	2 355	5,2%	507	27%	1,5%	3 189	834	3 189	834	1,5%
La Gervanne - Sye	1 309	2,9%	199	18%	1,0%	1 609	300	1 662	353	1,2%
Le Haut Roubion	2 241	4,9%	477	27%	1,5%	3 023	782	3 023	782	1,5%
SCoT	45 367	100,0%	6 282	16%	0,9%	54 658	9 291	57 967	12 579	1,3%



L'hypothèse de dynamisation consiste à envisager d'accueillir deux fois plus de population que sur la période 1999-2015

soit + 12 580 habitants et +28% d'augmentation

- Dynamisation de 3 unités : Confluence/Crestoix et Gervanne-Sye (+1,2%)
- Maintien du rythme tendanciel (1,5%) pour Haut-Roubion et Pays de Saillans

1.3 Conforter et développer la vitalité globale des centres-bourgs et des centres-villages

- ✓ Conforter une offre de proximité pour les habitants du territoire dans les centralités
(au travers d'une diversité de commerces, d'activités économiques, de services, de lieux convivialité)
- ✓ Privilégier le développement de l'offre d'habitats, notamment **locatifs**, dans les centres, centre-bourgs et villages
- ✓ Intégrer les questions d'accessibilités par une diversité de modes déplacements (cheminements doux, TC...)
- ✓ Conforter la vitalité des centres bourgs et des villages au travers d'une approche patrimoniale **et croisée** *entretien du bâti ancien/ amélioration de la qualité et de la continuité des espaces publics/qualité des entrées de villes/ **maintien des commerces et de l'emploi.***
- ✓ **Consolider/ développer une centralité principale dans les communes constituées de hameaux**




MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE LA GERVANNE/SYE



Un lieu d'accueil polyvalent et confidentiel pour vous aider dans vos démarches administratives.

EMPLOI | **FAMILLE** | **RETRAITE** | **SANTÉ**

▶ Route de Suzé
26400 Beaufort-sur-Gervanne
 msap@val-de-drome.com
 Tél. 04 75 56 22 18 - 06 27 63 97 44

Du mardi au vendredi
8h30-12h30
 Samedi
8h30-12h30

■ 1.4 Consolider le maillage des équipements dans les zones rurales

- ✓ Préserver un socle de service public accessible à tous dans les zones rurales, **notamment par les approches intercommunales (par micro-bassins)**
- ✓ Renforcer le maillage du territoire, la diffusion des équipements et services
Santé/ Petite enfance/ Formation supérieure /Equipements de loisirs et culturels
- ✓ Développer des réponses innovantes pour améliorer l'accessibilité aux équipements (*mutualisation, télé services, itinérance, adaptabilité*) sur les territoires les plus éloignés
- ✓ Mettre en cohérence le maillage des équipements et l'armature commerciale au service de la vitalité des centres bourgs (*cohérence armature urbaine, commerciale, équipements, transports*)
- ✓ Utiliser l'aménagement numérique pour conforter le maillage des services et leur accessibilité – *Combiner aménagement physique et aménagement numérique au service de politiques publiques innovantes et intégrées*



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
DE LA GERVANNE/SYE



Un lieu d'accueil polyvalent et confidentiel
pour vous aider dans vos démarches administratives.

EMPLOI FAMILLE RETRAITE SANTÉ

Route de Suzé
26400 Beaufort-sur-Gervanne
msap@val-de-drome.com
Tél. 04 75 56 22 18 - 06 27 63 97 44

Du mardi au vendredi
8h30-12h30
Samedi
8h30-12h30

■ 1.5 Diversifier l'offre de logements

- ✓ Diversifier le parc de logement (*habitat groupé, petit collectif, logements locatifs, sociaux...*) afin de compléter le parcours résidentiel des ménages (familles) – **Innovation dans les politiques et les opérations** (*habitat participatif, habitat évolutif...*)
- ✓ Développer une offre de logements adaptée **à tous les besoins, intergénérationnelle** (*jeunes/familles/retraités/actifs...*) pour renforcer l'attractivité des petites communes rurales, le **renouvellement générationnel** et permettre le maintien à domicile
- ✓ Favoriser, **dans tout le territoire**, la création et la rénovation des logements locatifs, **les logements communaux ...**
- ✓ **Offrir des solutions pour les logements saisonniers : tourisme/agriculture**



Saillans

■ 1.6 Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local

- ✓ Concevoir des projets d'aménagement et d'urbanisme intégrés, par une approche croisée et non sectorielle : dimension Économie, Habitat, équipement, commerce et mobilité
- ✓ Prendre en compte les sensibilités paysagères et architecturales/ adapter les formes urbaines au contexte local
en évitant la banalisation du paysage par des formes trop standardisées
– Prendre en compte la loi montagne
- ✓ Promouvoir des modes d'urbanisation favorisant les mobilités actives et les réductions de consommation énergétique
- Développer un urbanisme favorisant : les mobilités de proximité, une moindre dépendance à l'automobile, la réduction des consommations énergétiques
- Renforcer la mixité des fonctions urbaines pour limiter les déplacements contraints
- ✓ Réduire la consommation d'espaces sans perdre en qualité de vie pour les habitants *Faire évoluer les proportions entre espaces communs et espaces privatifs dans les tissus urbains* - *Fixer des objectifs de densité adaptés selon les niveaux de polarité*
- ✓ Favoriser la multifonctionnalité des espaces/ la mutualisation et le partage de l'espace - Améliorer la création du lien social par des espaces publics de qualité



Beaufort-sur-Gervanne

Les orientations qui restent à définir

Quels critères de répartition du développement urbain au sein de l'armature territoriale?

- ✓ Quelle principes de répartition de la croissance entre les unités?
- ✓ Quels principes de répartition de la croissance démographique au sein des communes de l'armature urbaine et villageoise ?
- ✓ Quelle place pour les nouveaux arrêts (nouvelles gares) dans l'aménagement/ la structuration du territoire?

Quels besoins d'équipement des polarités et des communes ?

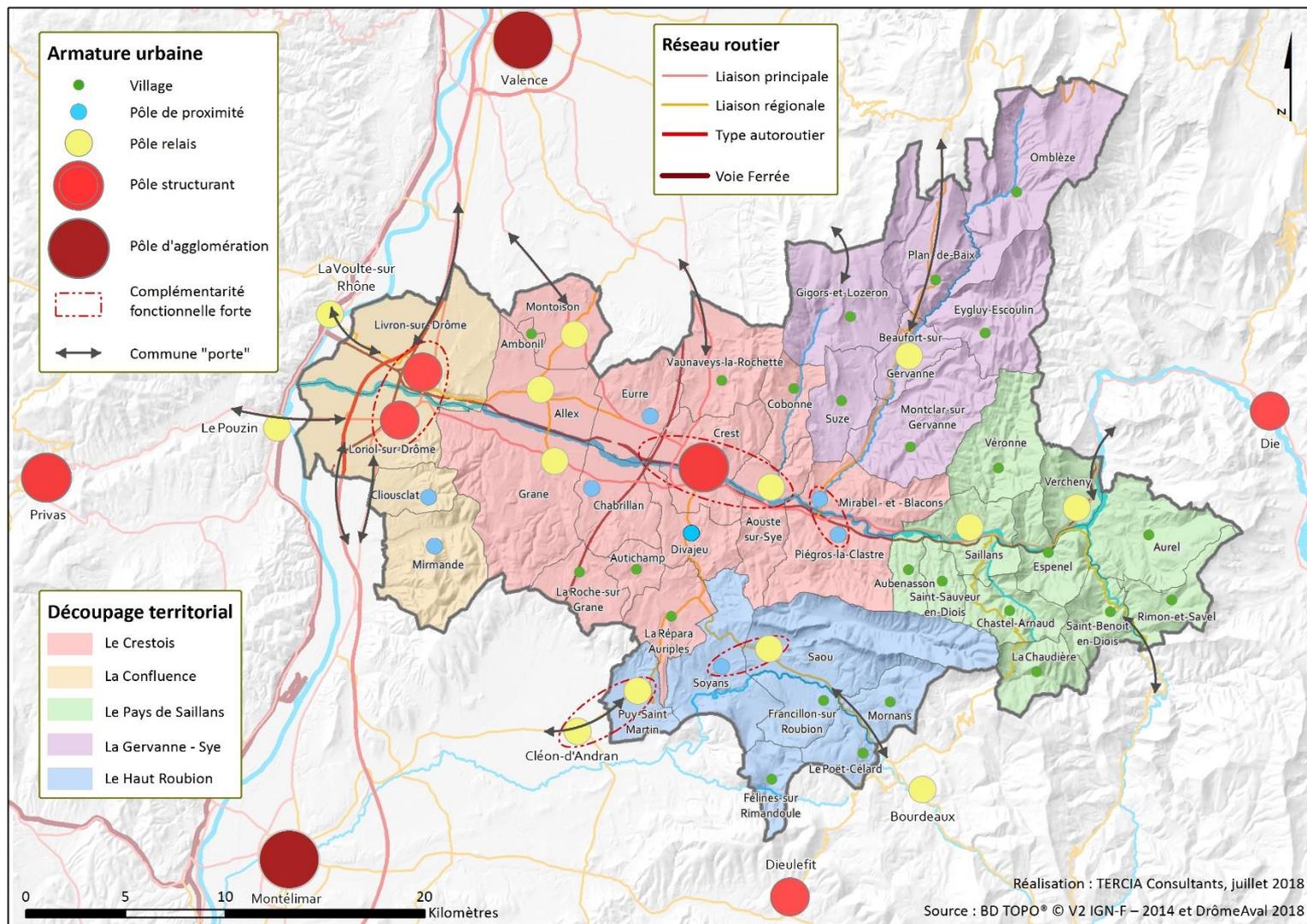
- ✓ Quelles polarités/quelles communes renforcer?
- ✓ Quelles réponses et projets spécifiques?

Quels principes d'urbanisation différenciés selon les unités territoriales et selon les typologies de commune (polarités)?

Pistes de réflexion proposées

- ✓ Définir les options démographiques sur la base de critères permettant de pérenniser les équipements et services existants, notamment dans les petites communes
- ✓ Favoriser les projets urbains d'ensemble autour des espaces stratégiques que sont les gares/ arrêts, à des échelles de projets pertinents et suffisamment larges pour inclure les espaces économiques, les équipements, l'habitat, les circulations douces – prévoir la chaîne des déplacements
- ✓ Penser différemment les équipements dans les zones rurales
- ✓ Définir des objectifs de densité différenciés par typologie de commune

- Quels critères de répartition du développement urbain au sein de l'armature territoriale?
- Quels besoins d'équipement des polarités et des communes ?
- Quels principes d'urbanisation différenciés selon les unités territoriales et selon les typologies de commune (polarités)?



Objectif 2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

Consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (« Biovallée ») et la réponse à ses besoins

2.1 Porter, avec équité territoriale, une ambition forte de développement économique durable et diversifié

2.2 Promouvoir une solidarité économique

2.3 Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités

2.4 Développer une agriculture fondatrice de l'économie et de l'identité du territoire

2.5 Conforter l'identité d'un Eco-territoire touristique

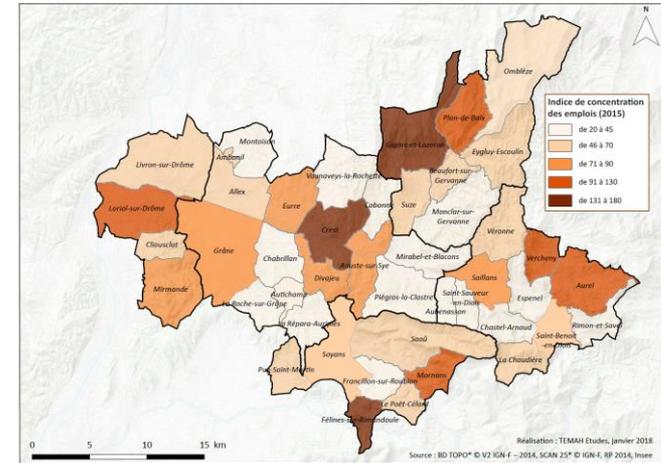


2.1 Porter, avec équité territoriale, une ambition forte de développement économique durable et diversifié

Obj 2

■ Conforter une économie productive éco compatible et développer l'économie résidentielle

- ✓ **Tendre vers** un indice de concentration d'emploi de 1
- ✓ Mobiliser toutes les ressources productives du territoire pour renforcer l'équilibre entre emplois résidentiels et productifs
- ✓ **Développer le secteur résidentiel en répondant à la demande des habitants et touristes au travers du tissu d'entreprises locales**
- ✓ **Renforcer les secteurs forts, marqueurs de l'économie territoriale** *Renforcer les circuits-courts pour l'ensemble des produits réalisés (écologie industrielle et territoriale) et les emplois non délocalisables*



■ Traduire de manière plus perceptible le positionnement BioVallée dans le projet d'aménagement

- ✓ Renforcer tous les secteurs d'activité en soutenant les initiatives des acteurs locaux et des entreprises qui souhaitent s'implanter, tout en étant exigeant sur le plan environnemental.
- ✓ Adapter et améliorer l'offre en foncier d'activités en quantité et en qualité
- ✓ **Généraliser** l'accessibilité numérique à tout le territoire



2.2 Promouvoir une solidarité économique

Obj 2

- **Répartir de façon équilibrée les usages du foncier à vocation économique**
 - ✓ Prévoir le foncier indispensable pour les fonctions économiques majeures (notamment attirer des entreprises), **tout en préservant les terres agricoles.**
 - ✓ Permettre le maintien /développement :
 - de micro zones artisanales (plombier, maçon, charpentier, électricien, brasserie...)
 - d'implantation d'activités dans les tissus
 - des implantations isolées de grandes entreprises
 - ✓ Permettre le développement des services métropolitains sur le territoire : cibler précisément les pôles en capacité d'accueillir des activités de ce type et les doter des aménagements nécessaires
- **Concilier attractivité économique et qualité environnementale**
 - ✓ Produire des zones et des bâtiments d'activité de qualité (Charte des Ecoparc de la Biovallée : Production d'énergie, accessibilité tous modes, réduction des impacts environnementaux). **Accompagner le parcours résidentiel des entreprises.**
 - ✓ Requalifier et densifier les zones d'activités les plus anciennes
 - ✓ Intégrer l'accueil d'activités tertiaires dans la programmation des extensions urbaines
 - ✓ Relier l'accueil de services dans les pôles urbains aux projets de rénovation du bâti
 - ✓ **Encourager** la requalification des friches industrielles ou agricoles en priorité (recensement précis des friches industrielles et des bâtiments d'élevage désaffectés)



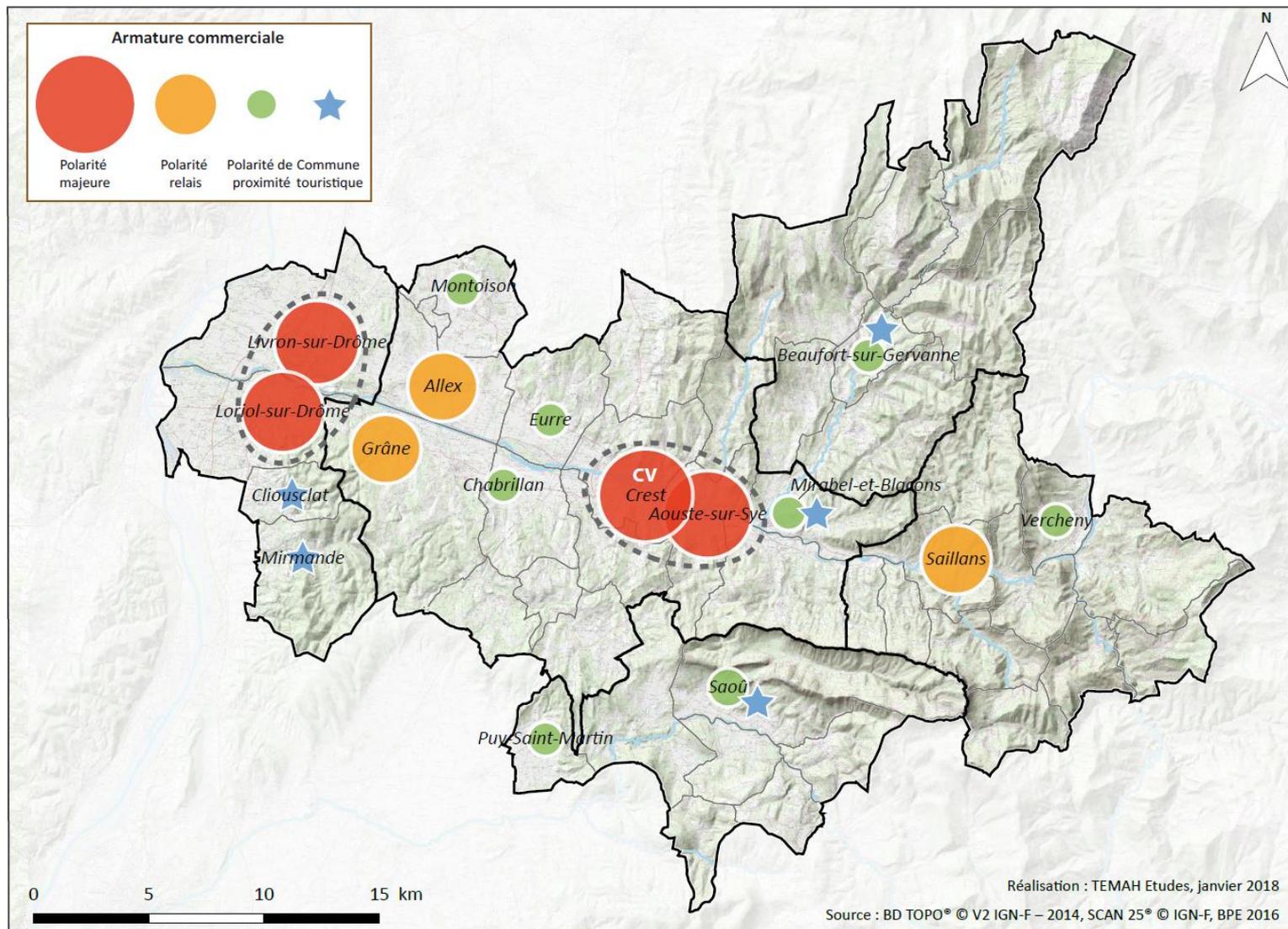
2.3 Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités

Obj 2

- **Equiper le territoire pour limiter l'évasion vers les pôles proches.**
 - ✓ Doter le territoire d'une offre non alimentaire limitant l'évasion
 - ✓ Limiter les installations dans les pôles de périphérie aux seules activités qui ne pourraient pas s'installer en centre-ville ou dans les pôles existants/ limiter la taille des cellules.
- **Préserver la dynamique des centralités en limitant les déplacements d'activités existantes (commerces et services) vers la périphérie.**
 - ✓ Produire ou réhabiliter des locaux permettant à ces activités de rester dans les centralités
 - ✓ **Protéger les linéaires commerciaux existants dans les centralités**
 - ✓ **Mettre en œuvre des projets de revitalisation urbaine intégrant le commerce dans un ensemble d'actions concertées visant à renforcer conjointement les espaces publics, la mobilité, l'habitat et les services afin d'améliorer sensiblement l'attractivité des centres-villes.**
- **Conserver un bon niveau de service dans les pôles relais et de proximité**
 - ✓ Permettre l'installation de supérette dans les communes d'une certaine taille (3000 habitants)
 - ✓ Développer les commerces multiservices / épicerie associative.. dans les autres communes
 - ✓ Intégrer le commerce et les services aux projets de rénovation/requalification
- **Contribuer à la vitalité de l'économie locale et au lien social**
 - ✓ Faciliter la vente de produits issus de l'agriculture locale, en points de vente, sur les marchés et par toutes autres initiatives locales (foire, ...)
 - ✓ Soutenir les efforts des associations de commerçants et des professionnels en termes d'animation (marchés) et de commercialisation (points de retrait, **de collecte, logistique urbaine**)



2.3 Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités



2.4 Développer une agriculture fondatrice de l'économie et de l'identité du territoire

Obj 2

- **Consolider un territoire nourricier, riche d'une agriculture dynamique**
 - ✓ Conforter le caractère structurant de l'agriculture - Préserver un territoire nourricier, *qui valorise l'ensemble de ses filières de qualité (agriculture biologique, ...), les productions locales et qui développe les circuits courts au service d'une relocalisation de l'alimentation.*
 - ✓ Protéger efficacement le foncier agricole, ses meilleures terres et rendre la vocation agricole prioritaire (*terroirs, terres productives, alimentation, pastoralisme, diversification ...*).
 - ✓ Favoriser le maillage du territoire par des **exploitations de toutes tailles** *en favorisant les installations.*
 - ✓ Améliorer les conditions d'exploitation, *notamment dans les espaces pastoraux, pour répondre à des besoins ponctuels (ex : logement de saisonniers, habitats légers et mobiles sous conditions..).*
 - ✓ Favoriser le développement des outils de transformation /commercialisation locaux
 - ✓ **Permettre l'approvisionnement de proximité** (ex : réseau Agrilocal Drôme pour la restauration collective)
 - ✓ **Faciliter le développement du tourisme vert**
- **Conforter la vocation pastorale du territoire et reconquérir des espaces nécessaires à l'activité**
 - ✓ Sécuriser le foncier pastoral et le **syvo pastoralisme**
 - ✓ Permettre la création **d'équipements dans les espaces pastoraux** (*pistes, stockage d'eau...*)
- **Relayer le SAGE et les orientations du schéma directeur d'irrigation de la Drôme pour le secteur de la vallée de la Drôme**
 - ✓ Développer le stockage hivernal
 - substitution des prélèvements directs (création de bassins de stockage)/ diversité des mode de stockage
 - ✓ Développer le maillage avec les territoires voisins
 - ✓ **Préserver la fonction nourricière des jardins potagers**

2.5 Conforter l'identité d'un Eco-territoire touristique

- **Affirmer une stratégie touristique, en cohérence avec les ressources du territoire**
 - ✓ Privilégier les projets compatibles avec la Biovallée (Eco/tourisme, tourisme Nature), en lien avec l'identité du territoire
 - ✓ Localiser les espaces à équiper pour accueillir les équipements touristiques et les espaces à protéger
 - ✓ Valoriser l'identité d'un Eco-territoire touristique, en intégrant les professionnels (hébergeurs, producteurs, créateurs,...) pour créer et promouvoir des produits touristiques éco-compatibles
 - o Tourisme lié à la vallée de la Drôme : loisirs aquatiques, Cyclotourisme (Vélo Drôme),...
 - o Eco tourisme/ Tourisme nature (randonnée pédestre, cheval, escalade...) : Saoû, Gervanne
 - o Tourisme architectural et patrimonial : villages de caractères, **développer des activités patrimoniales modernes, novatrices et génératrices de recettes**
 - o **Tourisme d'expérience : santé, bien-être**
 - o Tourisme gastronomique **et oenotourisme** : clairette, produits bio locaux (fruits, fromages)
 - o Tourisme « biovallée » : circuit de visite des aménagements/activités exemplaires/ Tourisme d'affaires / **réseau des hébergeurs engagés dans le développement durable**
- **Exiger des performances énergétiques et environnementales pour les différents projets d'aménagements touristiques (hébergement ou autres équipements)**
- **Renforcer l'économie touristique**
 - ✓ Permettre le développement d'hébergements **de groupes** adaptés à une demande qualitative diversifiée, notamment dans les vallées – favoriser la rénovation de l'existant
 - ✓ S'appuyer sur la diversification des modes de déplacement pour consolider l'offre touristique du territoire
 - ✓ Intégrer les activités touristiques à la conception des projets urbains (capacités d'hébergement, de services).
- **Intégrer les activités culturelles et sportive et leur potentiel d'animation dans la programmation des équipements**

Le projet agricole et forestier

- Quels principes de localisation/ identification des terres agricoles à protéger?
 - Quels critères d'identification des zones agricoles stratégiques?
 - Quelle intégration des zones actuellement non exploitées?
 - Quel encadrement du développement des constructions agricoles et des habitations des exploitants *au regard des enjeux paysagers, écologiques et de maintien des espaces agricoles ?*
- Quelle valorisation de la forêt ?

Le développement touristique

- Quelles localisations préférentielles pour les projets d'équipements et aménagements touristiques ?
 - Lien avec l'analyse sur le paysage et la ressource en eau, notamment dans les secteurs déficitaires/ la mobilité/ les équipements à la population (*équipement structurant culturel ou polyvalent ?*)
- Quels sites à protéger?

Objectif 4

Développer une mobilité durable et solidaire

Réinventer l'urbanisme et la mobilité au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique

- 4.1 Concevoir un mode d'urbanisation favorable à la mobilité durable (pour une mobilité choisie)
- 4.2 Concevoir la vallée, et notamment la voie ferrée et le chapelet de « pôles gares », comme un axe structurant de la mobilité durable
- 4.3 Structurer le territoire autour de bassins de mobilités de proximité offrant un panel de solutions de mobilité adaptées
- 4.4. Développer une offre de mobilité solidaire et créatrice de lien social
- 4.5. Intégrer les besoins de logistique dans le plan de mobilité du territoire



4.2 Concevoir la vallée, et notamment la voie ferrée et le chapelet de « pôles gares », comme un axe structurant de la mobilité durable

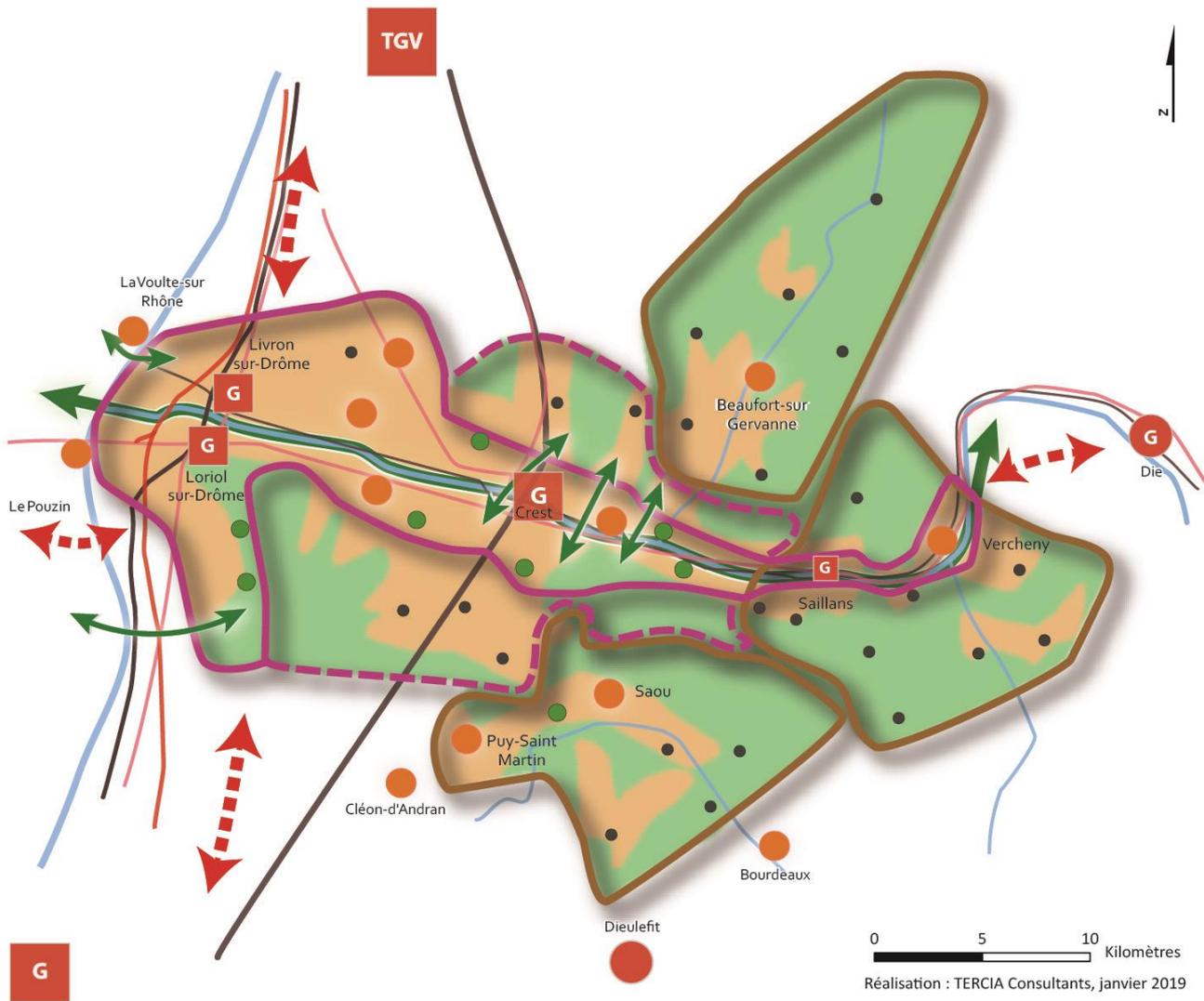
- ✓ Miser sur un axe de mobilité alternative performant reliant les pôles le long de « l'axe vallée » (*TC routier et ferré, ViaRhôna, VéloDrôme, Itinéraires cyclables..*)
- ✓ Valoriser davantage l'usage économique des grandes infrastructures de transport (*ex : axe ferré, Itinéraires cyclables, accessibilité routière comme vecteur de développement des activités industrielles, tertiaires, touristiques...*)
 - Développer une offre de desserte directe de la Gare de Valence TGV
 - Développer de nouveaux arrêts, de type quais de tramway
 - Valoriser la ligne Paris-Briançon
 - Renforcer l'offre de mobilité pour mailler l'Est du territoire et permettre une bonne accessibilité par les TC des polarités principales du territoire (Crest/ Livron/Loriol)
- ✓ Structurer un plan de mobilité vélo sécurisé, avec rabattement des vallées adjacentes sur l'axe de la vallée de la Drôme



4.3 Structurer le territoire autour de bassins de mobilités de proximité offrant un panel de solutions de mobilité adaptées

- ✓ Définir sur chaque bassin de proximité, une offre de transport adaptée à la structuration territoriale - *Penser la mobilité différemment dans les territoires les plus ruraux et adapter les réponses*
- ✓ Favoriser le transfert modal par la combinaison de différentes actions en faveur des mobilités alternatives : *offre de stationnements sécurisés dans les sites transfert et de covoiturage organisé, sécurité des voies et des sites d'échanges (autour des gares et des points d'arrêts importants de TC / points de dépose des jeunes...)*
- ✓ Définir un bouquet d'écomobilité adapté à chaque commune assurant un maillage territorial (*réseau de station de mobilité reliée entre elles*)
- ✓ Renforcer et développer une offre de transports collectifs mieux adaptée aux besoins des habitants
- ✓ Encourager et affirmer le rôle des modes actifs (marche et vélos) - *Prévoir des aménagements adaptés et anticiper le développement des nouvelles mobilités - Slogan possible pour le territoire : « Aller partout à pied dans ma commune »*
- ✓ Accompagner l'évolution de l'automobile pour les usages collectifs/ partagés : *développement de l'électromobilité, de l'autopartage, du covoiturage (Etoffer le maillage des aires présentes sur le territoire, développer la mise en relation des usagers...)*





Armature territoriale et urbaine

- Pôle gare
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Pôle relais
- Pôle de proximité
- Village
- Eco-vallée structurante à consolider
- Espace de vie associés
- Bassin de vie ruraux à dynamiser autour de leur pôle relais
- Complémentarité inter-SCoT

- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Trame agricole et naturelle

- Terroir agricole
- Boisements
- Corridors principaux entre les vallées
- Cours d'eau principaux

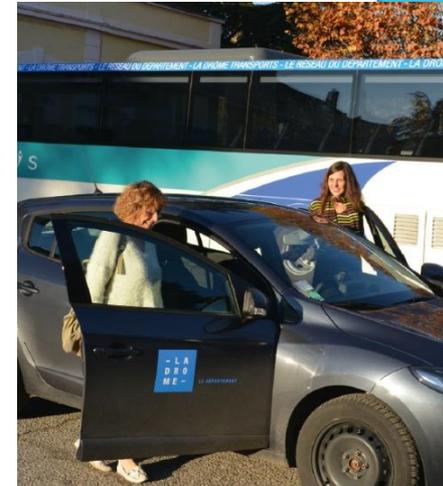
0 5 10 Kilomètres
Réalisation : TERCIA Consultants, janvier 2019

■ 4.4. Développer une offre de mobilité solidaire et créatrice de lien social

- ✓ Adapter les solutions de mobilité pour assurer une réponse aux besoins des publics les plus précaires et aux évolutions liées au vieillissement...
- ✓ Garantir à tous, une accessibilité aux principaux services et équipements du territoire : forte dimension sociale et de la mobilité, bouquet de mobilité solidaire

■ 4.5. Intégrer les besoins de logistique dans le plan de mobilité

- ✓ Développer le fret



TAD Mouv' à Crest



3

Calendrier

Les prochaines étapes du PADD

Réunions et étapes	Dates
Restitution aux PPA	4/04/19 à 14h00
Plénière des commissions	4/04/19 à 18h15
Approfondissements/ pré-Rédaction	Entre la semaine 14 et la semaine 18
Cotech PADD	Mardi 7/05 à 13h30
3 CS d'approfondissement thématiques du PADD	Semaine 20 <i>(du Mardi 14/05 Au vendredi 17/05)</i>
Rédaction V1 du PADD par le Groupement	Entre semaine 21 et semaine 24
Cotech V1 PADD	Semaine 26
CS V1 PADD	Jeudi 11/07